



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 avril 2020

Robert Ophèle détaille les actions de l'AMF dans le contexte de crise liée au Covid-19

A l'occasion de la publication du rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le président de l'institution a expliqué, lors d'une conférence de presse à distance, les différentes mesures prises au cours des dernières semaines afin de garantir le bon fonctionnement des marchés et de l'écosystème financier dans son ensemble en cette période d'épidémie de coronavirus. Robert Ophèle a aussi évoqué les défis à venir.

Face à une crise sanitaire qui est devenue une crise financière en anticipation de la crise économique, l'AMF a déployé ses actions dans les quatre domaines dont elle a la responsabilité, les marchés et leurs infrastructures, les émetteurs, la gestion d'actifs et les épargnants.

« Malgré les difficultés à assurer la valorisation des actifs et les difficultés opérationnelles à assurer la continuité des activités, la conviction qui a animé l'AMF est qu'il faut garder les marchés ouverts car ils sont essentiels au financement de l'économie en période de crise et ils seront essentiels pour financer la reprise de l'activité » a insisté Robert Ophèle.

Le président de l'AMF a souligné la robustesse des infrastructures de marchés, qui ont traversé une période de grandes turbulences. L'AMF a veillé au bon fonctionnement des coupe-circuits, qui ont été déclenchés plus de 3.000 fois sur Euronext le 16 mars par exemple, à des aménagements acceptables pour le passage d'ordres en confinement, à distance. Elle a décidé de restreindre les positions courtes nettes.

« Dans un marché uniformément orienté à la baisse avec des incertitudes considérables sur l'ampleur de cette baisse, les vendeurs à découvert apportent peu à la formation des prix et leur montée peut avoir une influence procyclique malvenue » a commenté le président de l'AMF. « La question est de savoir pourquoi cette mesure n'a pas été prise au niveau européen » s'est-il interrogé, plaidant en faveur d'une réponse commune décidée par l'ESMA.

Accompagner les émetteurs, la gestion d'actifs et les épargnants

L'AMF s'est mobilisée pour accompagner les émetteurs dans cette période difficile, en les incitant à communiquer leur estimation de l'impact de la crise sur leur activité et sur leur situation financière. Elle a également mis en avant les bonnes pratiques dans l'organisation des assemblées générales, pouvant se tenir à huis clos ou être reportées. L'Autorité a procédé à l'examen accéléré de plus de 50 prospectus et 70 suppléments entre mars et avril pour permettre aux émetteurs de profiter de la réouverture du marché obligataire.

Du côté de la gestion d'actifs, les fonds français ont surmonté cette période tourmentée sans problème majeur. Les seuls retraits significatifs ont concerné les fonds monétaires. L'AMF a assuré un suivi quotidien de la liquidité des fonds monétaires et reste mobilisée sur le suivi du secteur des fonds ouverts.

Enfin, l'AMF a également renforcé sa communication envers les épargnants, dont certains se sont trouvés désemparés face aux chocs sur les marchés et pouvant être tentés par des placements alternatifs. L'Autorité a multiplié les mises en garde contre les arnaques et a fortement complété ses listes noires de sites proposant des offres frauduleuses.

Le président de l'AMF a noté « le regain d'attractivité de la Bourse pour les particuliers. Le confinement l'a peut-être favorisé, de nombreux épargnants, plus jeunes, moins fortunés, sont entrés sur le marché à cette occasion. Il faudra voir si cette évolution se confirme » a-t-il ajouté.

Cela serait d'autant plus utile que « le principal défi des mois à venir est le renforcement des fonds propres des entreprises, le recours à la dette ne pouvant pas seul couvrir les besoins de financement » a observé Robert Ophèle. Dans cette perspective, la qualité de l'information qui sera produite dans le cadre des arrêtés semestriels sera décisive.

En savoir plus

↳ Rapport annuel 2019 de l'AMF

Présentation du 29 avril 2020 - Eléments sur les conséquences de la crise sanitaire
↳ sur les activités financières

Mots clés

MARCHÉS

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

GESTION D'ACTIFS

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché
des fonds monétaires
entre le 31 mars 2020
et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du
caractère approprié et
exécution simple dans
la directive MIFID II:
l'AMF applique les
orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son
appel à la mise en
place d'une
réglementation des
fournisseurs de
données, notations et
services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02